

Agir Pour Challes

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2013

Après approbation du compte rendu du dernier conseil approuvé à la majorité, nous passons au premier point :

Stratégie touristique de l'office de tourisme et procédure de station classée de la commune de Challes les Eaux

Une réforme du classement des communes touristiques est en cours pour assurer un gage de qualité aux touristes. Il y a 7 mois le cabinet Protourisme a présenté au Conseil Municipal le résultat d'un diagnostic pour ce classement et ce soir nous devons nous prononcer sur le dossier final lequel devait parvenir aux conseillers avant la réunion. ***En fait, elle nous sera présentée sous forme d'un dossier de plus de 200 pages qui circulera sur les tables !!! L'analyse sera difficile pour ne pas dire impossible !!!!***

La discussion portera surtout sur la stratégie dont la municipalité aurait dû débattre au cours des 7 derniers mois ainsi que cela avait dit en juillet 2012. Des voix dans la majorité s'accordent aux nôtres pour trouver la partition bien vide : « le PLU nous présentait un tourisme vert de pleine nature » quelle suite ? Que dire de la diversité de l'hébergement autre que les meublés et le camping ? Quel tourisme voulons-nous privilégier ? Les établissements de santé et l'offre de soins présents sur notre commune peuvent-ils s'apparenter à du tourisme ? La taxe de séjour, outil de mesure de la fréquentation touristique, n'a pas été étudiée : 12 000€, mais quelle répartition pour cette taxe ? Quels impacts budgétaires pour redynamiser et réorienter la fréquentation touristique ? Quels seront les impacts de la rénovation du centre-ville sur l'attractivité touristique ? Autant de questions qui auraient dû trouver réponses avant la présentation de ce bilan de Protourisme.

Pourtant, seules nos voix s'abstiendront pour ce vote (5 voix).

Présentation et approbation des comptes administratifs de la commune pour 2012

Ce n'est pas sans satisfaction que nous voyons pour la première fois apparaître le rapport annuel de la politique foncière, nous demandions ce rapport depuis le début de ce mandat (alors qu'il s'agit d'une obligation réglementaire !!!!), ***un peu de transparence ne peut pas nuire à une bonne gestion.***

Vote à l'unanimité

Remarquons néanmoins que nous ne disposons toujours pas du bilan trimestriel des décisions du maire dans le cadre de ses délégations, autre obligation réglementaire !!!!

Présentation et vote des budgets primitifs 2013.

Vote des taux 2013 de la taxe d'habitation et taxe foncière (proposition d'augmentation 1%).

Pour notre groupe Jean Yves Jacquier rappelle les arguments déjà développés en commission des finances ou lors du débat d'orientation budgétaire : au cours de ce

mandat, **les impôts locaux ont augmenté de 15,4% sous l'effet de la revalorisation des bases et de la hausse des taux votés par le conseil municipal.** En outre, sans notre vote, le conseil municipal a décidé en 2012 la création d'une **taxe sur la consommation d'électricité qui pénalise les Challésiens qui se chauffent à l'électricité** (364 logements sont chauffés au tout électrique, soit 17% des logements). Les taux de taxe foncière et taxe d'habitation sont certes faibles, mais il faut relativiser du fait de « valeurs locatives » en moyenne plus élevées qu'ailleurs.

Au-delà de la 'bonne gestion' par les majorités successives, n'oublions pas l'impact des versements des prélèvements sur les jeux du Casino qui correspondent à un équivalent de 160€ par tête : notre fiscalité est aussi faible, conséquence de notre histoire touristique !

On le sait, et cela est assumé par la majorité municipale (Mr Collin redira que « les taxes étant basses, la commune a décidé un rattrapage régulier et modéré »), la croissance de la population et donc des services qui lui sont destinés, la rénovation du centre-ville ainsi que l'effritement des dotations de l'Etat et des versements du Casino obligeront à l'avenir l'augmentation de cette fiscalité.

Dans cette perspective, nous proposons sans jamais être écoutés, **une réflexion sur les dépenses (notamment énergétiques : +70 158€ depuis 2007, soit une hausse de +39%)** et **une remise à plat de la fiscalité communale en vue de la rendre plus juste et supportable pour tous** en appliquant les outils disponibles notamment en matière d'abattements sur les bases locatives pour les plus modestes (pensons aux 10% des ménages vivant sur notre commune sous le seuil de pauvreté) ou pour les personnes souffrant de handicap ou encore pour les familles de trois enfants et plus (quelque soit leur niveau de revenu). Nous proposons de compléter le 'manque à gagner fiscal' par l'application d'autres taxes comme la **taxe sur la publicité extérieure** qui s'appliquerait sur ces affichages (panneaux 4*3 = 12m²) qui dégradent le paysage de notre commune (la majorité refusant de revoir le règlement publicitaire rendu obsolète par la croissance de notre commune, par la nécessité de soigner le paysage pour asseoir notre attractivité touristique et d'améliorer notre cadre de vie).

Enfin, la conjoncture n'étant pas bonne, la grande majorité des ménages souffrant d'une baisse de leur pouvoir d'achat, nous estimons que l'on peut reporter dans le temps ce rattrapage fiscal désiré par la majorité, le temps de réfléchir à cette remise à plat de notre fiscalité.

Cette proposition est refusée.

Pour ce vote deux voix se joindront aux nôtres : au total, 7 abstentions.

Puisque nous ne votons pas les ressources, il nous est difficile de voter le budget primitif soumis au vote d'autant plus que nous souhaiterions un point plus précis sur les besoins d'investissement de notre commune sur le proche avenir, au-delà des seules dépenses provoquées par la rénovation du centre-ville.

Les 5 élu(e)s Agir s'abstiennent sur le vote du budget.

Subvention aux associations

Suite au travail fait en commission, les sommes demandées par les différentes associations sont expliquées en séance ainsi que les montants finalement attribués (minimum 180€ - maximum de 113 672€). Une somme de 72 858€ n'est pas affectée, ressource pour faire face à des besoins exceptionnels.

Mais les débats se concentreront essentiellement sur la situation du club « Challes Basket ». La demande d'une nouvelle et dernière subvention pour assurer la transition entre l'élite européenne et la nationale 3, n'a pas reçu d'écho favorable de la part de la commission mixte finances – association (50000€ ont été donnés en 2012 comme avance 2013). Mr Meunier, président du Club a adressé une lettre explicative à chaque conseiller pour cette séance.

Mr le Maire redit tout le plaisir que le club a donné à la commune, et tout le soutien que la commune lui a apporté ; il rappelle que 180 enfants sont inscrits cette année au club et que perdure le projet de l'école de formation. Il propose de voter une subvention à bulletins secrets.

Mr Arnaud proteste (il n'est visiblement pas le seul, la proposition du maire a soulevé un brouhaha dans la salle du conseil) : il regrette que Chambéry métropole (CM) n'ait pas été au bout de sa demande d'audit. Il clarifie les subventions accordées par Chambéry Métropole et le Conseil Général : CM a respecté les textes en cas de changement de niveau pour les clubs sportifs en attribuant 70% de la subvention. Celle du CG73 serait une avance remboursable. Il considère ne pas avoir de visibilité suffisante sur les finances du club (malgré la documentation fournie par le Club) et ne souhaite pas attribuer une subvention à fonds perdus.

Notre groupe réitère son souci du devenir des 180 jeunes adhérents du club si celui-ci devait s'arrêter ; le maire estime que le reliquat donne les moyens de venir en aide au Club en cas de difficulté : mais les partenaires ne devraient ils pas se rencontrer ? ***Nous proposons que la municipalité provoque la création d'un groupe de travail pour suivre au plus près l'évolution du Club en étroite collaboration avec le Club et les collectivités partenaires.*** Michel Arnaud balaise la proposition en affirmant que ce n'est pas à la municipalité à prendre cette initiative.

Le vote pour les subventions aux associations sera voté à la majorité, mais pour le club de Basket la porte n'est pas totalement fermée.

Plan communal de sauvegarde (cas de risques majeurs)

Encore une bonne nouvelle ce soir ! Ce plan est un sujet important que nous avons essayé de porter en conseil municipal, mais qui n'avait pas trouvé d'écho avant ce soir.

Il faut dire qu'il est imposé par la nouvelle dénomination de Commune Touristique que nous avons entrepris d'obtenir aujourd'hui.

Le plan est déjà bien avancé grâce à Mr Billard et au soutien de Chambéry métropole. Mr Billard nous présente les diverses attributions pour ce plan. A terme, un document d'information (Dicrim) sur les risques encourus sur notre commune devra être diffusé à l'ensemble des challésiens et touristes.

La question des défibrillateurs est reposée par Mme Triboulet ; mais la réponse sur ce sujet n'est pas très claire, souhaitons qu'elle le soit avant qu'un challésien ne subisse un problème cardiaque dans la rue.... Toujours difficile d'être en avant-garde sur notre commune !